

Extrait du registre des délibérations

Séance du 4 Juillet 2017

L'an 2017 et le 4 Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : Salle du Conseil - Mairie de Vernantes, sous la présidence de M. MOREAU Étienne, Maire.

Présents : M. MOREAU Étienne, Maire, Mmes : BREFORT Sylvie, CORBEL Pascale, DESCHAMPS Gisèle, FUSELLIER Nathalie, RIQUIN Sandra, TARDIVEL Jacqueline, MM : DA SILVA Manuel, FONTENY Yann, FRÉMONT Thierry, GROBOIS Thierry, NEAU Patrice, PAPOT Thierry, PASQUIER Jacky, POIRIER Florent.

Excusés ayant donné procuration : Mmes : DESMARRES Sandrine à M. MOREAU Étienne, GRÉGOIRE Valérie à Mme CORBEL Pascale, M. PACORY Christian à M. FONTENY Yann.

Excusée : Mme DESCHAMPS Sandra.

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
Présents : 15

Date de la convocation : 29/06/2017
Date d'affichage : 29/06/2017

A été nommée secrétaire : Mme RIQUIN Sandra.

Approbation du compte-rendu des deux précédentes réunions :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le compte-rendu de ses réunions en dates des 22 mai et 06 juin 2017.

Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

Remplacement de 8 double-vitrages sur l'entrée de la salle de tennis de table suite à vandalisme

SARL Menuiserie Vinçoneau Delaunay

650,00 € H.T., soit 780,00 € T.T.C.

Nettoyage et dépoussiérage du système de ventilation, de la charpente bois et des rideaux de scène de la salle des fêtes

STH - Service Technique d'Hygiène

1 590,00 € H.T.

Maintenance curative du défibrillateur situé rue de Noyant

Urgence Secours Équipement

130,00 € H.T., soit 156,00 € T.T.C.

Acquisition de matériel de signalisation routière

NADIA Signalisation

1 333,47 € H.T., soit 1 600,16 € T.T.C.

Restauration des piliers en tuffeau de l'entrée du cimetière (chapeaux en zinc et ardoises)

SARL BLISS Couverture-Zinguerie

987,98 € H.T., soit 1 185,58 € T.T.C.

1 - Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste à temps non complet (durée hebdomadaire de travail : 29 heures) d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} septembre 2017, et ce afin d'embaucher, en tant que fonctionnaire stagiaire, l'agente actuellement en contrat aidé intervenant jusqu'alors au restaurant scolaire, aux écoles, dans le local accueillant les permanences de la protection maternelle infantile, à la bibliothèque et auprès de l'association Familles Rurales.

À l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

2 - Prix du ticket de cantine pour l'année scolaire 2017-2018

Sur proposition du Maire et de l'Adjointe déléguée aux affaires scolaires et en charge de la gestion du restaurant scolaire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de porter à 3,15 € le prix du ticket de cantine pour l'année scolaire 2017-2018, soit à compter du 04 septembre 2017 (sous réserve d'un taux fixé par décret).

À la majorité (pour : 17 contre : 1 abstentions : 0)

3 - Réalisation de travaux de voirie VC6, VC7, VC9 et VC49 : Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur - Val de Loire

Vu les articles L. 5214-16 - alinéa V et L. 5216-5 - alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant aux EPCI à fiscalité propre de verser à leurs communes membres des fonds de concours afin de financer la réalisation ou l'aménagement d'un équipement,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Saumur - Val de Loire, et notamment les dispositions incluant la Commune de Vernantes comme l'une de ses communes membres,

Vu le règlement d'attribution de fonds de concours adopté en conseil communautaire en date du 22 juin 2017, Considérant que la Commune de Vernantes souhaite réaliser des travaux de voirie sur les VC6, VC7, VC9 et VC49, et que, dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Saumur - Val de Loire,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe, Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur - Val de Loire, un fonds de concours à hauteur de 49 885,75 € en vue de participer au financement de la réalisation des travaux de voirie sur les VC6, VC7, VC9 et VC49 (mise en place d'un revêtement de chaussée en enrobé),

- **DIT** qu'aucun acompte ne pourra être versé et que le montant du fonds de concours le sera intégralement à la fin de l'opération en une seule fois,

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou à l'un de ses adjoints, pour signer toutes pièces relatives à cette demande de fonds de concours et notamment la demande à soumettre à la Communauté d'Agglomération Saumur - Val de Loire.

À l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

4 - Acquisition de défibrillateurs

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, envisage l'acquisition de deux nouveaux défibrillateurs pour une mise en place au stade en intérieur dans le foyer et à la salle des sports en extérieur afin qu'il reste accessible au personnel de la maison de retraite.

Pouvoir est donné au Maire pour que celui-ci étudie les propositions faites à la commune et procède au choix de l'offre la mieux-disante.

5 - Réforme des rythmes scolaires - Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

À l'occasion de la réunion du conseil d'école du 15 juin, il a été demandé qu'une enquête concernant le devenir des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), soit menée auprès des parents d'élèves. Le conseil d'école s'est ensuite à nouveau réuni le 29 juin afin d'examiner les réponses au dit questionnaire. Puis, après avoir entendu l'avis des parents d'élèves, ainsi que celui du corps enseignant au sujet de la réforme des rythmes scolaires, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour le non maintien des activités périscolaires jusqu'alors proposées aux élèves de l'école publique Eugène Livet. Le Directeur Académique de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire ayant donné son accord le 06 juillet, ceux-ci reprendront donc, à compter de la rentrée 2017-2018, un rythme de 4 jours de cours par semaine, à savoir les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9H00 à 12H00, puis de 13H30 à 16H30.

À la majorité (pour : 1 contre : 14 abstentions : 3)